



© Bruno FERT

CHARTRE DE L'ENGAGEMENT

pour tou·tes les actrices et acteurs d'Amnesty International France

ON SE BAT ENSEMBLE, ON GAGNE ENSEMBLE.

AMNESTY
INTERNATIONAL



Tu es engagé·e au sein d'Amnesty International : félicitations !

Il y a mille façons de participer à l'action d'Amnesty International, que l'on soit membre à titre individuel, bénévole, militant·e, membre d'instance, salarié·e ou stagiaire. Tu as choisi la meilleure façon pour toi de contribuer à notre mission de défense et de promotion des droits humains universels et indivisibles, en fonction de tes envies, de tes convictions, de tes compétences et de tes disponibilités.

Au-delà de nos rôles respectifs, nous partageons des valeurs communes que chacun·e d'entre nous s'engage à respecter et à porter en interne comme en externe :



// Démocratie et respect mutuel

À tous les niveaux de l'organisation, les décisions sont prises après écoute et analyse des diverses opinions. Les décisions prises nous engagent toutes et tous.



// Inclusivité

Chaque individu est accueilli, respecté et valorisé au sein de notre mouvement. Il s'agit de supprimer les barrières, de s'ouvrir à chaque personne, de la prendre en compte telle qu'elle est et de favoriser sa pleine participation.



// Solidarité internationale

Amnesty International puise sa force dans sa présence mondiale. Nous allons tou·tes ensemble dans la même direction.



// Indépendance

Notre mouvement est indépendant de tout gouvernement, de toute tendance et parti politique, de toute croyance religieuse et de tout intérêt économique.



// Impartialité

Amnesty International ne fonde son action que sur le seul point de vue du Droit international. L'impartialité n'est pas la neutralité : nous sommes aux côtés des victimes.

Ces 5 valeurs sont mises en avant en ce qu'elles peuvent être mobilisées dans les relations interpersonnelles et sont au service des autres :



// Universalité

Les droits humains s'appliquent à tou·tes, quels que soient l'origine, la race, la religion et l'opinion, la condition sociale et le statut économique, le genre et l'orientation sexuelle des personnes...



// Indivisibilité

Les droits humains ont la même importance. Personne ne peut décider que certains droits importent plus que d'autres.



// Inaliénabilité

Aucun des droits humains ne peut être retiré à une personne, en aucune circonstance, pas même dans les situations d'urgence ou en temps de guerre.



// Interdépendance

L'atteinte à un droit a des répercussions sur les autres droits. Ils ne peuvent jamais être considérés indépendamment les uns des autres.

Ces valeurs sont essentielles pour réussir dans notre mission. Personne ne pouvant avancer seul·e, la coopération entre nous tou·tes est indispensable ! En ce sens, l'engagement avec Amnesty international implique le respect de quelques principes essentiels :

1 ÉCOUTE

- // Écouter attentivement la parole de l'autre en vue d'enrichir sa propre réflexion ;
- // Accepter les divergences d'opinion, et les considérer comme des occasions à saisir plutôt que comme des menaces ;
- // Prendre en compte et reconnaître les opinions et expériences dans toute leur diversité.

2 EXPRESSION

- // Encourager et faciliter la libre expression, y compris l'expression des désaccords ;
- // S'abstenir de tout propos dénigrant, fondé sur des caractéristiques individuelles¹ ;
- // Être conscient·e de son environnement, des rapports de pouvoir et de domination ainsi que de l'impact de ses paroles sur les personnes.

3 RESPECT

- // Considérer chacun·e à égalité, avec respect et dignité ;
- // Faire preuve d'équité les un·es envers les autres ;
- // Faire preuve d'empathie sans aucun jugement de valeurs ;
- // Reconnaître et valoriser la complémentarité de l'ensemble des acteurs et actrices de l'organisation.

4 GESTION DE CONFLIT (incompréhensions, désaccords, frustrations...)

- // Privilégier le dialogue avec les personnes concernées, de préférence de vive voix ;
- // Assumer la responsabilité personnelle de ses paroles et actions ;
- // Accepter les priorisations et décisions prises, après le débat nécessaire ;
- // Faire appel à un·e tiers de confiance ou proposer une médiation en cas de situation de blocage ;
- // Encourager les personnes concernées à se parler directement si témoin d'un conflit ; et si possible et utile, proposer son aide.

En respectant ces principes essentiels et en incarnant nos valeurs, nous offrons un espace sécurisé où chaque individu se sent écouté, compris et valorisé, et nous développons un environnement propice à une coopération interne fructueuse.

¹ Age, origine ethnique, orientation sexuelle, identité de genre, expression de genre, situation matrimoniale, nationalité, affiliation politique, degré de handicap, niveau d'études ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

Ayant le souci de garantir les conditions nécessaires à l'épanouissement de chacune des personnes engagées en son sein, Amnesty International France s'engage à :

- // Favoriser un environnement inclusif, accueillant et respectueux pour chacun·e ;
- // Développer un climat qui encourage la coopération, la créativité, l'innovation et l'échange de points de vue ;
- // Prévenir et lutter contre toute forme de violence et de harcèlement, notamment les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, et mettre à la disposition de tou·tes un protocole de signalement et de traitement de ces violences ;
- // Offrir à tou·tes une cellule d'écoute nationale et anonyme ;
- // Offrir à tou·tes la possibilité d'acquérir des connaissances et de monter en compétences grâce à différentes formations ;
- // Permettre à chaque personne de bénéficier de l'assurance d'Amnesty International France lors de ses activités avec Amnesty International France ;
- // Protéger les lanceur·ses d'alerte.

Amnesty International France s'appuie sur cette charte pour faire respecter ces principes et valeurs.

Chacun·e est garant·e de la bonne application de cette charte et peut s'y référer et/ou faire appel à un tiers dans l'organisation pour en permettre le respect.

En effet, quelle que soit notre place dans l'organisation et quelle que soit notre façon de nous engager, cette charte est un document de référence pour permettre à chacun·e de vivre pleinement et sereinement son engagement au service de la mission d'Amnesty International.

Autres documents de référence :

- Statuts et règlement intérieur d'Amnesty International France
- Charte pour l'inclusivité et la diversité au sein d'Amnesty International France
- Protocole de signalement et de traitement des violences sexistes et sexuelles
- Protocole de signalement et de traitement des discriminations (travail en cours)
- Charte éthique à destination des prestataires et intervenant·es externes
- Procédure de protection des lanceur·ses d'alerte

Nous sommes plus de 10 millions de personnes à nous battre partout dans le monde pour faire respecter les droits humains.

Notre force collective donne de l'impact à notre action. Ensemble, nous remportons des victoires pour faire progresser la justice et faire cesser les violations des droits humains.

Notre force, c'est aussi notre impartialité et notre indépendance vis-à-vis de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Grâce à la générosité du public, notre indépendance est aussi financière : elle assure notre liberté d'action.

REJOIGNEZ-NOUS.



ON SE BAT ENSEMBLE, ON GAGNE ENSEMBLE.

